



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élections européennes

Question écrite n° 42654

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur la composition des circonscriptions électorales en France métropolitaine et outre-mer. En effet, au lendemain des élections européennes du dimanche 13 juin, il est apparu que le découpage des circonscriptions régionales avait quelque peu éloigné l'électorat de la connaissance des candidats présentés, notamment en outre-mer. Ce constat va d'ailleurs à l'encontre des objectifs recherchés par la modification du régime électoral. Un bilan s'avérerait donc nécessaire pour sa première mise en place. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer sa position sur cette question.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de la ministre déléguée aux affaires européennes sur le bilan de la réforme de la composition des circonscriptions électorales à l'issue des élections européennes du 13 juin 2004. La ministre déléguée a exprimé ses plus vifs regrets au lendemain des élections européennes qui ont enregistré le taux le plus bas de participation depuis l'instauration de l'élection au suffrage universel direct des membres du Parlement européen. Le taux d'abstention a avoisiné 57,2 % des inscrits en France et 54,5 % en moyenne au niveau européen. Le taux d'abstention français est très proche de la moyenne européenne, aussi est-il difficile et prématuré d'établir un éventuel lien entre ce taux de participation faible et le découpage du territoire national introduit à la faveur de ces élections en huit circonscriptions. Cette réforme, introduite en 2003, avait pour but de rapprocher les élus des citoyens : les candidats ont fait campagne dans des circonscriptions réduites, ils ont souvent pu s'appuyer sur un engagement politique au niveau de leur région d'origine et ils auront des comptes à rendre à un électorat qui les identifiera mieux. L'utilité de cette réforme devra donc être observée sur les années à venir. Ces résultats décevants confortent surtout la nécessité d'un débat plus approfondi sur l'Europe ainsi qu'une meilleure communication pédagogique sur son fonctionnement pour la rapprocher des citoyens. Ainsi, la présidence néerlandaise de l'Union fera de la communication sur l'Europe un de ses objectifs, tandis que la ministre déléguée aux affaires européennes mettra tout particulièrement l'accent sur la communication concernant le projet de traité instituant une Constitution, une priorité qu'elle défendra lors de la deuxième conférence des ministres sur « communiquer l'Europe » qui aura lieu le 5 octobre prochain.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42654

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2004, page 4828

Réponse publiée le : 10 août 2004, page 6224